

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur**

Règlement numéro 0774-023 amendant le règlement 0774-000 sur la tarification de certains biens, services ou activités, tel que déjà amendé

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du 16 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement portant le numéro **0774-023 amendant le règlement 0774-000 sur la tarification de certains biens, services ou activités, tel que déjà amendé.**

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bas du présent avis ainsi qu'au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, rue Parent, à Saint-Jérôme.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 18 avril 2024.

**La greffière adjointe de la Ville,**

  
**LAURENCE CHÉNARD, avocate**

Pour toute information :  
Service du greffe et des affaires juridiques  
450-436-1512, poste 3060

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0774-023

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT  
0774-000 SUR LA TARIFICATION DE  
CERTAINS BIENS, SERVICES OU  
ACTIVITÉS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ**

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion numéro CM-16635/24-03-19 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mars 2024;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1.-** L'annexe 6 intitulé « Location de salles et de plateaux sportifs » de l'article 5 est remplacé par celui joint au présent règlement.

**ARTICLE 2.-** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Maire,

\_\_\_\_\_  
MARC BOURCIER

La Greffière de la Ville,

\_\_\_\_\_  
MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/cr

Avis de motion : 19 mars 2024  
Présentation : 19 mars 2024  
Adoption : 16 avril 2024  
Entrée en vigueur : 16 avril 2024

ANNEXE « 6 »  
 LOCATION DE SALLES ET DE PLATEAUX SPORTIFS  
 (Article 5)

LOCATION DE SALLES

TARIF HORAIRE	S	V			
200 \$			Arènes Lessard		
Le tarif tel que défini dans le cadre du contrat liant la Ville avec la compagnie MAISON DE LA CULTURE LAUD-LENEVEZ (services de techniciens, son et éclairage) (frais de location en sus)					
160 \$			Parc des Grands AMPHITHEATRE		
Technicien (son et éclairage)					
65 \$			1		
48 \$			2		
68 \$			CENTRE MUNICIPAL RE-DAME		
23 \$			6		
28 \$			Scène		
20 \$			VIEILLE CASERNE		
20 \$			PAVILLON ST-GEORGES		
20 \$			PAVILLON BOUVRETTIE		
20 \$			PAVILLON BELLE-ÉTOILE		
20 \$			CENTRE		
ESPACE POUR LE COMMERÇANT Tarif par événement					
Tarification pour la location d'espace public extérieur (propriété de la Ville de Saint-Jérôme) pour commerçant lors d'événements spéciaux organisés par la Ville 435 \$					

ANNEXE « 6 »  
 LOCATION DE SALLES ET DE PLATEAUX SPORTIFS  
 (Article 5)

i) QUARTIER 50 +		Tarif horaire Applicable dès le moment où le locataire accède aux locaux jusqu'à la fin de la période de location
Frais de surveillance/appariteur		22 \$
Frais d'utilisation des lieux		47 \$
Frais de technicien (son et éclairage)	Le tarif tel que défini dans le cadre du contrat liant la Ville avec la compagnie fournissant les services de techniciens, son et éclairage (frais de location en sus)	
Frais de location supplémentaire pour tout locataire sauf organisme reconnu		140 \$
Frais SOCAN	EN fonction de la grille tarifaire de la SOCAN payable à cette dernière par la Ville de Saint-Jérôme	

j) LOCATION ARÉNAS SANS GLACE AU CENTRE SPORTIF SAINT-ANTOINE	TARIF
Activités commerciales	1 020 \$ / jour
Congrès O.B.N.L..	870 \$ / jour
Activités sportives	72 \$ / h

k) LOCATION D'HEURES DE GLACE AU CENTRE SPORTIF SAINT-ANTOINE	
Lundi au vendredi de 6 h à 17 h	140 \$ / h
Lundi au vendredi 17 h à 6 h	193 \$ / h
Sam. et dimanche (à toute heure)	193 \$ / h
Tarif préférentiel pour la Régie de l'aréna régional Rivière-du-Nord afin de répondre aux besoins des organismes régionaux	134 \$ / h À compter du 15 août 2020 : 140 \$ / h
Tarif saison estivale Lundi au dimanche (à toute heure)	162 \$ / h

l) LOCATION TERRAIN DE BALLE MOLLE, BASEBALL ET SOCCER		
Équipe junior ou semi-pro	Par équipe / saison	605 \$
Équipe balle-molle / baseball Ligue régulière adulte	À la partie / 2 heures	43 \$
Partie balle molle / baseball Locations occasionnelles		52 \$
Tournoi / lundi au vendredi (balle molle et soccer)	Par jour	94 \$
Tournoi / samedi et dimanche		164 \$
<b>Terrains de soccer</b>	<b>Tarif terrains naturels</b>	<b>Tarif terrains synthétiques</b>
Tarif régulier	25 \$ / heure	52 \$ / heure

ANNEXE « 6 »  
 LOCATION DE SALLES ET DE PLATEAUX SPORTIFS  
 (Article 5)

<b>m) LOCATION TERRAIN DE VOLLEYBALL EXTÉRIEUR</b>			
<b>PÉRIODE</b>	<b>TARIF HORAIRE</b>		
<b>Avant 17 h. du lundi au vendredi</b>	<b>15 \$/h</b>		
<b>Après 17 h du lundi au vendredi et en tout temps les samedis et dimanches</b>	<b>25 \$/h</b>		
<b>n) LOCATION TERRAIN DE HOCKEY-BALLE (DEKHOCKEY)</b>			
<b>TARIF HORAIRE</b>			
<b>En tout temps</b>	<b>45 \$/h</b>		
<b>o) LOCATION TERRAIN DE TENNIS</b>			
La pratique du tennis libre ne requiert pas de carte de membre et les terrains sont accessibles gratuitement.			
Aucune location sporadique n'est autorisée à l'exception du sport-études			
Un terrain de tennis	Par heure 5 \$		
<b>p) LOCATION PISCINE EXTÉRIEURE</b>			
Réservation de groupe non-résident (minimum 100 \$)	Par personne 2 \$		
<b>q) LOCATION CENTRE SPORTIF CLAUDE-BEAULIEU</b>			
<b>PLATEAU</b>	<b>PÉRIODE</b>	<b>TARIF HORAIRE ORGANISMES RECONNUS (NOTE 1)</b>	<b>TARIF HORAIRE RÉGULIER</b>
<b>TERRAIN SYNTHÉTIQUE</b>	<b>Terrain complet Tarif horaire, semaine de soir + jour de fin de semaine</b> Lundi au vendredi de 17 h à 21 h Samedi et dimanche de 7 h à 18 h	224,22 \$	449,91 \$
	<b>Terrain complet Tarif horaire, fin de soirée</b> Lundi au dimanche* de 21 h à 24 h *Samedi de 18 h à 24 h	172,83 \$	345,66 \$
	<b>Terrain complet Tarif horaire, semaine de jour</b> Lundi au vendredi de 7 h à 17 h	120,72 \$	241,44 \$
	<b>Terrain complet Tarif horaire hors saison</b> Tous les jours du 1 <sup>er</sup> mai au 31 août.	120,72 \$	241,44 \$
	<b>Demi-terrain (1/2) Tarif horaire, semaine de soir + jour de fin de semaine</b> Lundi au vendredi de 17 h à 21 h Samedi et dimanche de 7 h à 18 h	112,11 \$	224,95 \$

ANNEXE « 6 »  
 LOCATION DE SALLES ET DE PLATEAUX SPORTIFS  
 (Article 5)

	<b>Demi-terrain (1/2)</b> <b>Tarif horaire, fin de soirée</b> Lundi au dimanche* de 21 h à 24 h *Samedi de 18 h à 24 h	86,42 \$	172,83 \$
--	--	----------	-----------

ANNEXE « 6 »  
 LOCATION DE SALLES ET DE PLATEAUX SPORTIFS  
 (Article 5)

	<b>Demi-terrain (1/2)</b> <b>Tarif horaire,</b> <b>semaine de jour</b> Lundi au vendredi de 7 h à 17 h	60,36 \$	120,72 \$
	<b>Demi-terrain (1/2)</b> <b>Tarif horaire hors</b> <b>saison</b> Tous les jours du 1 <sup>er</sup> mai au 31 août.	60,36 \$	120,72 \$
	<b>Tier de terrain (1/3)</b> <b>Tarif horaire,</b> <b>semaine de soir +</b> <b>jour de fin de</b> <b>semaine</b> Lundi au vendredi de 17 h à 21 h Samedi et dimanche de 7 h à 18 h	74,74 \$	179,97 \$
	<b>Tier de terrain (1/3)</b> <b>Tarif horaire, fin de</b> <b>soirée</b> Lundi au dimanche* de 21 h à 24 h *Samedi de 18 h à 24 h	57,61 \$	115,22 \$
	<b>Tier de terrain (1/3)</b> <b>Tarif horaire,</b> <b>semaine de jour</b> Lundi au vendredi de 7 h à 17 h	40,24 \$	80,48 \$
	<b>Tier de terrain (1/3)</b> <b>Tarif horaire hors</b> <b>saison</b> Tous les jours du 1 <sup>er</sup> mai au 31 août.	40,24 \$	80,48 \$
	<b>Tier de terrain (1/9)</b> <b>Tarif horaire,</b> <b>semaine de soir +</b> <b>jour de fin de</b> <b>semaine</b> Lundi au vendredi de 17 h à 21 h Samedi et dimanche de 7 h à 18 h	24,83 \$	49,99 \$
	<b>Tier de terrain (1/9)</b> <b>Tarif horaire, fin de</b> <b>soirée</b> Lundi au dimanche* de 21 h à 24 h *Samedi de 18 h à 24 h	19,20 \$	38,41 \$
	<b>Tier de terrain (1/9)</b> <b>Tarif horaire,</b> <b>semaine de jour</b> Lundi au vendredi de 7 h à 17 h	13,41 \$	26,83 \$
	<b>Tier de terrain (1/9)</b> <b>Tarif horaire hors</b> <b>saison</b> Tous les jours du 1 <sup>er</sup> mai au 31 août.	13,41 \$	26,83 \$
	Rabais au volume (Note 4 et 5)	-	15%
<b>SALLES POLYVALENTES</b>	<b>Salle polyvalente 1 - 208</b>	23 \$	31 \$

	<b>Salle polyvalente 2-202</b>	39 \$	52 \$
	Salle de conférence	13 \$	18 \$
<b>BUREAUX ADMINISTRATIFS DÉPOTS</b>	Tous, mensuel, tarif aux pieds carrés.	Selon le guide de reconnaissance des organismes	20 \$
	Tous, mensuel, tarif aux pieds carrés.	Selon le guide de reconnaissance des organismes	0,50 \$
	Salle de vélo virtuel	12 \$	16 \$
	Salle d'entraînement	28 \$	37 \$

Note 1 : Les tarifs de location de salles du tableau s'appliquent aux organismes reconnus lorsque le « Guide de reconnaissance et services aux organismes partenaires » le prévoit.

Note 2 : Pour tous les tarifs, les taxes applicables sont en sus.

Note 3 : Pour toute location faite plus de 30 jours avant l'activité, le coût de la location doit être acquitté au plus tard 30 jours avant l'activité. Tout défaut de paiement dans le délai ci-haut entraîne la résiliation automatique de la réservation. Pour toute location faite dans un



ANNEXE « 6 »  
LOCATION DE SALLES ET DE PLATEAUX SPORTIFS  
(Article 5)

délai de 30 jours et moins de l'activité, le coût de la location doit être acquitté au moment de la réservation.

Note 4 : N'est pas applicable aux tarifs organismes.

Note 5 : 15% de réduction à partir de 110h et plus

Modalités de réservations :

Aucun remboursement si le locataire quitte les lieux avant la fin de la période de location. Si le locataire dépasse la période de location prévue au contrat, le tarif de location est doublé pour la période d'utilisation des lieux excédant la période de location prévue.